



CENTRES DE LOISIRS D'ÉTÉ *JUILLET 2020*

DU 6/7/2020 AU 31/7/2020

INSCRIPTIONS

EN MAIRIE - DU 02/06/2020 AU 19/06 INCLUS

**AUCUNE INSCRIPTION OU MODIFICATION
EN DEHORS DE CETTE PÉRIODE**

**RENSEIGNEMENTS :
WWW.HELLEMMES.FR**



Hellemmes
la ville à vivre

ATTENTION :

Dans le cadre de la crise sanitaire, les réservations sont soumises à des conditions particulières. Le nombre de places est fortement limité. Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

INSCRIPTIONS ET MODIFICATIONS

En mairie:

Du 02/06/2020 au 19/06/2020 inclus

Via formulaire papier uniquement à déposer:

- A l'accueil de la Direction Education Jeunesse, du lundi au vendredi, de 13h30 à 17h.
- Dans la boîte aux lettres de la Direction Education Jeunesse, o (sous enveloppe fermée).
- Lors de permanences (pour les parents qui travaillent) les 2 et 5 juin de 17h à 19h à l'accueil de la Direction Education Jeunesse.

DIRECTION EDUCATION JEUNESSE,

153 BIS RUE ROGER SALENGRO 59260 HELLEMES

Aucune inscription ou modification ne sera enregistrée en dehors de cette période.

1 FORMULAIRE PAR ENFANT

Nom et prénom de l'enfant:

.....

Date de naissance:..... âge :

Nom et prénom du représentant :

.....

Si votre enfant fréquente une école privée ou extramuros (hors Hellemmes Lille), fournir un certificat de scolarité.

DFU 2019/2020 à jour: OUI

Date de dépôt du formulaire:

PROTOCOLE SANITAIRE ACM ÉTÉ 2020 :

La situation sanitaire actuelle nous oblige à prendre des mesures strictes :

- Accueil des enfants à l'entrée sans accès des familles au sein des structures.
- 10 enfants par salle d'activité fixe toute la journée par tranche d'âge.
- Gestion de chaque groupe avec permutations des animateurs.
- Pas de sortie en extérieur de la commune.
- Des sorties seront prévues en bus privés dans des lieux extérieurs (nature, parcs, ...)
- L'équipe d'animation, restauration et entretien portera un masque tout au long de la journée et appliqueales gestes barrières.
- L'entretien des structures sera assuré quotidiennement et plusieurs fois par jour par un personnel qualifié.

4/ INFORMATIONS

Conditions d'accueil de votre enfant en ACM :

- Votre DFU 2019/2020 doit être à jour lors de l'inscription.
- Votre enfant doit être scolarisé. Si votre enfant fréquente une école privée ou une école extramuros (hors Hellemmes et Lille), fournir un certificat de scolarité lors de l'inscription
- En inscrivant votre enfant dans un accueil de loisirs de la commune d'Hellemmes, vous acceptez qu'il participe à l'ensemble des activités proposées. Si une pratique lui est déconseillée ou interdite, merci de fournir un certificat médical.

Réglementation et qualité de service :

- Pour des raisons de réglementations et de qualité de service, l'inscription en ACM est obligatoire durant la période indiquée.
- Aucune inscription ne sera acceptée passé le délai même si le formulaire est déposé dans la boîte aux lettres. Votre enfant ne pourra alors être accueilli même s'il se présente au centre.

Facturation:

Vous serez facturé sur la base d'une journée réservée = une journée facturée

- Si votre enfant est malade durant le centre, la journée vous sera régularisée uniquement sur présentation d'un certificat médical ou d'une attestation sur l'honneur à nous fournir dans les 48 h suivant le retour de votre enfant en collectivité.

Possibilité de nous l'envoyer par mail :

passenfant-hellemmes@mairie-lille.fr ou directement à l'accueil du service

Qui contacter :

Pour toutes questions ou informations concernant le fonctionnement de l'ACM ou l'accueil de votre enfant, contacter le pôle périscolaire:

poleperiscolairehellemmes@mairie-lille.fr

Pour la facturation, le DFU, l'inscription et les modifications de réservations, contactez le pass'enfant:

passenfant-hellemmes@mairie-lille.fr ou 03.20.41.82.70

**DIRECTION EDUCATION ET JEUNESSE
153 BIS RUE ROGER SALENGRO 59260 HELLEMMES**